



PROCES-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 1^{er} AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le 1^{er} avril à 18 heures 30,
le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi,
dans la mairie de la commune, sous la présidence de Madame Sonia FONTAINE, Maire.

Présents : Mesdames FONTAINE Sonia, KERBOUA Yasmina, Mmes ROBERT Carole, HUBERT Armelle, AILLAUD Karine, MOUREN Sylvie et Messieurs GONCALVES Gilles, MUNOZ Estéban, DURAND Thierry, DEYE Manuel, HOLIET Samuel, VARCIN Alexandre.

Absents excusés : Mmes AILLAUD Marion, BERNARD Myriam, Mrs CHAMBRE Emmanuel, BONO Vicente, AKLA Mohammed.

Absents : Mmes MIOTTO Lucie, BIANCO Maryline.

Procurations : Mme BERNARD Myriam a donné procuration à Mme MOUREN Sylvie.
M. BONO Vicente a donné procuration à Mme FONTAINE Sonia.

Madame Yasmina KERBOUA a été désignée Secrétaire de Séance conformément à l'article L 2121-15 Code des Collectivités Territoriales.

LA SEANCE EST OUVERTE à 18 H 30

Madame le Maire procède à l'appel des conseillers et annonce les procurations.

Le quorum est atteint.

Mme Yasmina KERBOUA est désigné secrétaire de séance.

Le procès-verbal du 18 février 2025 est approuvé à l'unanimité.

Madame le Maire propose de rajouter 2 points à l'ordre du jour : vente de matériel technique et demande de subvention pour les toitures. Accord à l'unanimité.

Avant de débiter le conseil Madame le Maire souhaite adresser un message au conseil municipal.

« Aujourd'hui, je tiens à exprimer ma profonde gratitude à mon premier adjoint, Gilles avec qui j'ai eu le privilège de construire cette liste et de mener notre commune durant ces 5 années.

Lorsque nous avons décidé de nous lancer dans cette aventure, nous avons été confrontés à des regards sceptiques, à des doutes et même à des critiques. Certains trouvaient notre projet insolite, voire audacieux. Mais nous avons choisi de persévérer, convaincus que notre complémentarité et notre engagement pour le bien commun seraient nos meilleurs atouts.

Avec des visions parfois différentes, nous avons toujours su privilégier le fond des valeurs et l'intérêt général. Ce fonctionnement, paradoxalement à la fois partagé et unique, a été une réussite.

Ensemble, vous les adjoints, Marion, Yasmina, Stéphane, Thierry, les délégués Carole et Manu, Les référents de groupe de travail : Samuel, Karine, Sylvie, Myriam, Vincent, et vous les conseillers municipaux qui avez participé à plusieurs groupes de travail, vous l'ensemble de l'équipe municipale, nous avons mené à bien un grand nombre de projets dans tous les domaines de compétences de notre commune.

Nous avons tenu nos engagements et géré ce qui n'était pas prévisible au moment de nos prises de fonctions. Nous avons dans un intervalle restreint entre une crise sanitaire, une crise économique, et une crise démocratique, gardé le cap.

Ce succès, nous le devons à notre force de travail, à l'esprit d'équipe et à la cohésion qui ont toujours régné au sein de notre groupe. Vous avez été des partenaires précieux, et de véritable moteur de notre action.

Je vous remercie sincèrement pour votre engagement, votre dévouement et votre amitié.

Je remercie également l'ensemble des agents, nos responsables de services et notre DGS (Laure) qui nous a accompagné dans tous nos projets avec un grand professionnalisme et loyauté.

Ensemble, nous avons démontré que la collaboration, la complémentarité et le respect mutuel sont les clés d'une gestion efficace et positive pour notre commune.

Ce dernier budget, fruit de cinq années de réflexions et de travail collaboratif au sein de groupes dédiés, concrétise nos engagements, et notre volonté commune de faire avancer Malijai et de placer au cœur de nos actions les Malijaiennes et les Malijaiens, dans un esprit de proximité et de dialogue.

Il traduit aussi des actions issues d'un travail pas toujours visible, mais essentielles pour assurer une équité dans la distribution des services et aménagements. Je salue aujourd'hui le travail remarquable de vous tous élus et agents.

Je commencerai par ces actions issues du travail de l'ombre.

Nous avons aujourd'hui :

Finalisé le règlement du cimetière

Finalisé le plan de maîtrise sanitaire de la cantine

Finalisé la procédure des RGPD

Finalisé le Plan communal de sauvegarde

Procédé à de nombreuses consultations hors MAPA : Pour les assurances, pour le régime statutaire des agents, le marché de la cantine, le chauffage, les extincteurs, le gaz, l'électricité, pour maîtriser les dépenses Finalisé le projet de l'adressage.

Finalisé le projet des OLD, qui permet maintenant d'accompagner les administrés dans leur démarche de débroussaillage au travers de diagnostic avec l'ONF.

Finalisé et déposé la consultation pour la vidéoprotection.

Finalisé et déposé une nouvelle consultation pour l'étude du comportement des 4 ravins qui permettra par la suite de mener des études de réfections de voiries.

Finalisé l'ensemble des audits sur les bâtiments communaux qui permettront d'étudier les travaux de rénovation énergétiques.

Mis en place la réforme de la protection sociale complémentaire pour les agents (prévoyance).

Géré les contentieux pour garantir la protection des biens de la commune.

Mené un travail de partenariat avec PAA pour la mise en place des PAV, mise en place des biodéchets pour s'assurer de la proximité des projets.

Porté une attention particulière sur les enjeux sociaux et économiques dans les projets, en répondant à l'appel à projet de l'agglomération : tel que cube école, la télégestion, le projet alimentaire territorial, le projet mobilité 4 rives qui lance un projet expérimental en moyenne Durance sur un transport à la carte pour la commune de Malijai, CASA, Peyruis, Volonne ...

Finalisé les réflexions portées dans le cadre du SCOT, du PLH, du CIL, les ENR, le ZAN. Le DOO sera voté au prochain conseil d'agglomération. Il est un outil de développement du territoire en termes d'urbanisme. Sa mise en place nécessitera une révision du PLU, puisqu'il y sera opposable.

Bravo à tous, On a gardé le CAP.

M. Gilles GONCALVES, au nom du conseil municipal, souhaite remercier Mme le Maire pour sa bienveillance pour tous.

POINT N°1 : Compte-rendu de délégation

Madame le Maire rend compte des délégations qu'elle a exercées.

1-1 LOCATION

Madame le Maire n'a pas exercé sa délégation.

1-2 CONCESSIONS FUNERAIRES

Madame le Maire n'a pas exercé sa délégation.

1-3 DROIT DE PREEMPTION

Madame le Maire a renoncé au droit de préemption pour 3 dossiers :

- M. JEANSON Philippe et Mme HERMITTE Isabelle, pour la parcelle AD 31, avenue Pierre Sémard, au profit de SCI Durance Horizon.
- M. GARELLA Alain, pour les parcelles AD 745 et AD 747, Le Village, au profit de M. MANNECHET Philippe.
- Mme OGUZ Ebru, pour la parcelle AC 760, rue du 19 mars 1962, au profit de Mme CONTI Simone.

Point n°2 : Vote du compte de gestion 2024

Madame le Maire propose d'approuver le compte de gestion 2024, qui n'appelle ni observation ni réserve sur la tenue des comptes.

Voté à l'unanimité.

Point n°3 : Vote du compte administratif 2024

Madame le Maire présente le compte administratif.

	Recettes	Dépenses	Résultat
Section Fonctionnement	2 765 547,91	2 114 401,57	651 146,34
Section Investissement	1 914 657,98	1 977 679,57	-63 021,59
TOTAL	4 680 205,89	4 092 081,14	588 124,75

Les restes à réaliser en dépenses de la section d'investissement sont de 313 106.71 € en dépenses et 167549.64 € en recettes.

Les clés de ce résultat

L'optimisation des remplacements

Des recrutements ciblés sur les besoins

Le suivi du budget au plus près

La recherche de subventions

Une organisation rigoureuse avec la mise en place de réunions de coordination hebdomadaires

Les réalisations 2024 service technique

Espace Intergénérationnel

Travaux complémentaires, entretien, sécurisation

Logements

- Rénovation logement insalubre + rénovation salle de bains, logement
- remplacement chauffe-eau, chaudière (2)
- divers travaux
- Conformité électrique Four

Ecoles

- divers petits travaux
- aménagement bureau directrice PEJ
- portail élémentaire du parking
- remplacement rideaux salle de motricité, sky domes
- projets NEFLE écoles élémentaire et maternelle

Bâtiments communaux

- mairie : porte bureau sous-sol
- gouttières centre de loisirs et cantine
- cantine : reprise portes intérieures
- jardin pédagogiques : mobiliers divers entretien
- toitures : écoles, ECE, logements

Equipements sportifs :

- stade : relevage filets
- réparation pompage

Voirie :

Chemin de Clastres : Attribution du marché, réalisation des travaux

Parking du Pesquier : réalisation des travaux

Montée des Pigeonniers : réalisation 2^{ème} tranche

Chemin du moulin : reprise de voirie

Chemin de la Colline : Remplacement mur de soutènement

Route de Saint-Bonnet : complément travaux pluvial

Piste cyclable : Chemin vers Les Mées

PAV aménagement de sites et enlèvement sites containers

Coffret marché commerçants

Préparation chantiers Les Grands Arbres, les Grands Prés

- Elagage par entreprise : Parkings mairie, Parc la Draille, Ecole maternelle, Chemin de la Barricade, Grands Prés, Allée des Marronniers, Avenue Arthur Roux, Jardin pédagogique
- traitement des buis et de platanes
- abattage arbres : Allée des marronniers, Rue des Micocouliers, Place république, Parking Digue, Chemin de la Tarrique,
- peintures routières
- campagne d'entretien voirie d'enrobé à froid (nids-de-poule, fissures...)
- curage canal
- Miroirs routiers

Mobilier Urbain

- Réparation de guirlandes
- peinture,
- remplacements candélabres et lanternes
- Complément travaux régie de l'eau les Granges sur éclairage public
- remplacement panneaux de signalisation
- Décoration de rues été, octobre rose, de Noël
- Fleurissement

Cimetière

- entretiens divers

Les réalisations 2024 tous domaines

- Pôle Enfance jeunesse, PEDT, Club jeunes,
- Les groupes de travail (Jeunesse, Décoration, PCS, Fleurissement, Routes, Sécurité, urbanisme, etc...)
- Gestion des absences / recrutements / remplacements
- Mise en place réforme protection sociale complémentaire
- Maitrise budgétaire et gestion trésorerie
- Gestion technique, financière et administrative des imprévus : effondrement mur de soutènement, logement insalubre, élections, voirie, contentieux...
- Recherche de médecin
- La préparation et le suivi des demandes de subventions (DETR, FODAC, Amendes de police, CAF, Une région sure, 500 équipements sportifs)

- La préparation des dossiers 2024/2025 : Pluvial, 40 et 400 bâtiments, Mobilités 4 rives, vidéo protection, Cubes écoles, chemin des Grands Arbres, Grand Pré, Effarouchage, Acquisition véhicules, Vidéo protection, OLD, etc...
- Cimetière: travail sur la reprise de concessions, sur l'entretien
- La participation aux réunions de diverses instances : SDE, SMAB, Conseil de l'eau, SITE, RN 85, SCOT, PLH, Communes forestières, etc...
- Communication : Perussier, Mise à jour du site internet, affiches commerçants, flyers
- Plusieurs manifestations: cinéma de plein air, nouveaux arrivants, cérémonies commémoratives, Forum associations
- 20 ans Centre de loisirs
- Inauguration espace multi activités
- 80 ans Libération
- 30 ans marché de Noël
- Suivi marché du jeudi
- Mise en place manifestations CCAS: Sortie, repas, Octobre Rose, Ateliers mémoire
- Adressage: poursuite travail de numérotation des parcelles,

SECTION FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
	2 114 401,57		2 765 547,91
Chapitre		13 Atténuation de charges	22 873,97
11 Charges à caractère général	752 473,83	70 Produits de services	258 983,04
12 Charges de personnel	1 158 938,29	73 Impôts et taxes	227 844,82
14 Atténuation de produits	2 262,00	731 fiscalité locale	1 050 845,00
65 autres charges gestion courante	160 436,42	74 Dotations et participations	503 772,30
66 Charges financières	29 625,03	75 Autres produits gestion courante	179 538,60
67 Charges exceptionnelles	0,00	76 Produits financiers	0,00
68 Dotation au provisions	0,00	77 Produits exceptionnels	0,00
22 Dépenses imprévues fonctionne	0,00	78 Reprises sur amortissement	0,00
23 Virement à la section d'investissement		42 opération d'ordre entre section	0,00
42 opération d'ordre entre section	10 666,00	report solde exécution 2023	521 690,18

SECTION INVESTISSEMENT

Montant total dépenses investissement		Montant total recettes investissement	
	1 977 679,57		1 914 657,98
13 subventions d'investissement	0,00	10 dotation fonds divers et réserve:	25 642,98
15 Provisions pour risques et charg	0,00	1068 dotations fonds divers réserve	170 000,00
16 Remboursement d'emprunts	617 224,07	13 subventions d'investissement	485 679,91
18 Compte de liaison	0,00	16 emprunts et dettes assimilées	400 468,98
19 différences sur réalisation d'imm	0,00	21 immobilisations corporelles	0,00
20 Immobilisation incorporelles	7 597,99	22 immobilisations reçues en affect:	0,00
21 Immobilisation corporelles	1 037 932,61	23 immobilisation en cours	782 120,11
10	0,00	26 particip et créances rattachées	0,00
22 Immobilisation reçues en affecta	0,00	27 autres immobilisations financière	0,00
23 Immobilisation en cours	228 997,84	28 amortissement des immobilisatio	0,00
26 Participation et créances rattach	0,00	21 virement de fonctionnement	
27 autres immobilisation	0,00	024 produits des cessions	0,00
40 opération d'ordre entre section	0,00	040 opération d'ordre entre section	10 666,00
41 opération patrimoniales	40 080,00	041 opération d'ordre patrimoniale	40 080,00
45 total des opérations pour cpt tier:	0,00	report solde exécution 2023	0,00
report solde exécution 2023	45847,06		

Madame le Maire quitte l'assemblée. M. Gilles GONCALVES prend la présidence.

Voté à l'unanimité.

Point n°4 : Affectation du résultat

Le résultat de fonctionnement 2024 est excédentaire de 651 146.34 €

Le résultat d'investissement 2024 est déficitaire de 63 021.59 €

Madame le Maire propose d'affecter 442 567.68€ en fonctionnement, et 208 578.66 € en investissement pour couvrir les Restes à réaliser.

Voté à l'unanimité.

POINT N°5 : Vote des taux d'imposition

Madame le Maire rappelle les taux 2024, inchangés depuis le début du mandat :

Taxe d'habitation : 9,38%

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 49.69%

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 99.72%

Madame le Maire propose de maintenir ces taux pour 2024.

Voté à l'unanimité.

POINT N°6 : Fongibilité des crédits

Madame le Maire propose de l'autoriser à procéder, pour l'exercice .2025., à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.

Voté à l'unanimité.

POINT N°7 : Vote du budget primitif

Madame le Maire présente le budget primitif.

Malgré un contexte économique difficile marqué par l'inflation, des contraintes budgétaires de l'État et une crise démocratique, la commune maintient une situation financière saine et une capacité d'investissement pour 2025 et les années à venir.

Cependant, des incertitudes planent sur un possible appel de fonds aux collectivités pour redresser les finances publiques.

Par conséquent, le budget 2025, comme celui de 2024, est proposé avec prudence, tenant compte des incertitudes sur les recettes.

En dépit d'une augmentation des dépenses plus rapide que celle des recettes (effet ciseaux), l'épargne nette dégagée par le budget 2024 permet à la commune de continuer à fournir des services de qualité, à soutenir son dynamisme économique et à préserver sa solidité financière.

La commune a répondu aux défis économiques, sociaux et environnementaux sans augmenter les impôts, un choix important qui soulage le budget des habitants et leur permet de faire face à la hausse du coût de la vie.

Ce résultat est le fruit d'une gestion rigoureuse des ressources disponibles et d'un processus budgétaire concerté qui a intégré les points de vue et les expertises de tous les acteurs.

Ce budget concerté favorise une prise de décision éclairée et prudente, répondant aux besoins réels de la population tout en assurant le bon fonctionnement de la collectivité.

Le budget 2025 ancre la continuité de nos engagements qui placent les préoccupations des Malijaiens au cœur de nos actions.

La rigueur budgétaire permettra d'intégrer de nouveaux projets en intégrant la recherche de subventions et un prêt à hauteur de 130 000 euros.

En 2025, le levier fiscal ne sera pas activé

La priorité est donnée :

à la pérennisation des services aux familles avec l'ancrage d'un nouveau service avec la titularisation du club jeunes

Pas d'augmentation du ticket de cantine : La volonté d'aller dans un sens de l'équité pour s'assurer que toutes les familles, quel que soit leur niveau de revenu, aient un accès équitable à une alimentation saine pour leurs enfants. La part des familles est à 3 euros le repas. La part facturée par le prestataire est d'environ 5€, le coût global de l'accueil d'un enfant à la cantine ramène le ticket à environ 16 euros.

aux projets de sécurisation,

aux projets en lien aux enjeux environnementaux

aux projets qui favorisent le vivre ensemble

et à la mise en place d'un plan santé

Bien que la responsabilité de pourvoir à la couverture médicale relève principalement de l'État et des institutions de santé, la municipalité tient à souligner son engagement indéfectible envers la santé et le bien-être de nos habitants.

SUIVI DE L'AUTOFINANCEMENT BRUT ET NET SUR LES 6 ANS DE MANDAT

ATTERRISSAGE 2024

	AUTOFINANCEMENT NET				
	2 020	2 021	2 022	2 023	2024
Autofinancement brut	558258,1	360270,21	528672,19	691690,18	651146,34
Déficit du budget investissement	-149 234		-76 333	-45 847	-63 022
exedent du budget investissement		88810,09			
Reste à réaliser dépenses	4 932	19 204	8 155	98 059	313106,71
Reste à réaliser recettes					167549,64
Annuités des emprunts de l'année n+1	75775	65782	64090	95958	119094,49
Autofinancement net	328 316	275 284	380 094	451 826	323473,19
provision H2P Reversement subvention	90000	45000			
	238 316	230 284	380 094	451 826	323473,19

EVOLUTION DES EMPRUNTS

- Annuités totales : intérêts + capital

2025 : 119 095

2026 : 113 998

2027 : 99 043

2028 : 60 525

2029 : 59 048

2030 : 57 571

L'épargne nette permet la reconstitution budgétaire de l'année N+1 et dégage une capacité à investir

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Généralité

Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 2 494 687.68€

Les dépenses réelles de fonctionnement 2025 représentent 2 347 650 €

CHARGES DU PERSONNEL

Un budget qui permet d'absorber les augmentations liées aux charges du personnel :

1 230 000 €.

- Augmentation de 3 points des cotisations patronales CNRACL (3 années consécutives)
- Augmentation de la CIGEAC : Une diminution significative des arrêts maladie, voire des mois sans aucun arrêt, témoigne d'un bon fonctionnement interne de la collectivité. Cette situation favorable pourrait justifier une renégociation du contrat d'assurance statutaire des agents, ce qui permettrait de dégager une diminution des charges du personnel de 50 000 euros pour l'année n+1
- Avancement de grade et d'échelon
- 2 CAE
- Recrutement d'un adjoint à la DGS

EFFECTIFS

Des effectifs en augmentation : 2 CAE au service technique, une augmentation de la fréquentation du centre de loisirs et de la cantine et du périscolaire qui entraîne une augmentation de l'encadrement nécessaire.

	31/12/2023	31/12/2024
Effectifs ETP	23,7	28,2
dont administratif	6,2	6,2
technique	7	9
entretien	10,5	13
écoles cantine ALSH Club		

Les charges de personnel représentent 49% des dépenses de fonctionnement de la ville.

CHARGES A CARACTERES GENERAL

Sont traduits dans les charges à caractère général le choix des projets travaillés et concertés en 2024. Elles prennent en compte le retour des groupes de travail sur la sécurisation, les services aux familles, et l'animation du village, les actions favorisant la qualité de vie.

ENERGIE

Malgré les décisions courageuses prises en faveur de la transition énergétique, nous faisons face à une augmentation significative des flux énergétiques.

L'extinction de l'éclairage public a contribué à "contenir les dépenses" énergétiques, évitant ainsi une augmentation plus significative de la facture énergétique

Cette évolution impacte directement le budget communal, nécessitant une gestion financière prudente et efficace pour atténuer ces coûts supplémentaires. Des actions seront encore déployées pour persévérer l'adoption de pratiques écoénergétiques.

ASSURANCE

Une augmentation des primes d'assurance,

Cette réalité oblige à repenser l'approche en matière de gestion des risques et à renforcer les dispositifs de prévention pour contenir ces coûts tout en assurant la sécurité et la protection de nos biens communaux.

ENFANCE /JEUNESSE SERVICE AUX FAMILLES

Les budgets des Ecoles élémentaires et Maternelles pour les enseignants pour leur fonctionnement

Elémentaire : 10 400 + 7000 école de musique

Maternelle : 6 100 + 5000 école de musique

Centre de Loisirs : 4800 pour la commune et 6700 pour le budget de fonctionnement

(budget réel d'environ 250 000 euros avec une répartition 55 % commune, 45 % Agglo)

Le budget du club jeune est en augmentation et s'élève à 50 500 € (dont charges du personnel)

l'autofinancement commune : 36 500 €.

LES SERVICES TECHNIQUES

Un budget de 225 600 euros (inclus le carburant, les fournitures de petits équipements, les vêtements de travail, les locations mobilières, les entretiens de bâtiments, de voiries, de réseaux, de terrain, de matériel, la maintenance et le nettoyage des locaux).

AUTRES CHARGES COURANTES

ASSOCIATIONS

Le soutien au tissu associatif reste une priorité avec une enveloppe maintenue à 36 200 euros.

CCAS ACTION DU VIVRE ENSEMBLE

Une subvention au CCAS de 30 000 euros.

Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, centres de loisirs, club jeunes), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement 2025 représentent 2 494 687.68 €

Les recettes de fonctionnement des communes ont beaucoup baissé du fait d'aides de l'Etat en constante diminution.

Il existe trois principaux types de recettes pour une ville :

- Les impôts locaux
- Les dotations versées par l'Etat
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, soit une épargne nette qui permet à la commune d'assurer la reconstitution de la provision budgétaire et de financer des projets d'investissements.

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme pour l'intérêt général de la commune. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel qui sont orientées vers la satisfaction des besoins collectifs.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

Les dépenses de la section d'investissement

- Remboursement d'emprunts : 100 000 €
- Des investissements à hauteur de 867 661.75 €

Les recettes d'investissements prévues :

- Les subventions à hauteur de 282 367 €. La recherche de subventions a permis de soutenir les projets. Les évaluations préalables de leur impact budgétaire sont des démarches fondamentales pour assurer la réalisation de nos ambitions tout en préservant l'équilibre financier de notre municipalité.
- Le FCTVA et la TLE à hauteur de 150 000 €
- le virement de la section de fonctionnement à hauteur de 136 337.68 €
- les produits de cession à hauteur de 108 700 €

L'état d'endettement de la commune et les excédents de fonctionnement donne une capacité à emprunter. Un prêt sera étudié pour couvrir une partie des projets d'investissements à hauteur de 130 000 €.

Liste des projets :

ECOLE ELEMENTAIRE

Ouverture ancienne porte 1800 €

ECOLE CENTRE LOISIRS CANTINE

Contrôle qualité de l'air obligatoire 8000 €

ECOLE MATERNELLE

Remplacement climatisation bureau directrice 2900 €

MAIRIE

Remplacement porte DGS 1800 €

SERVICE TECHNIQUE

Alarme / caméras 1100 €

BERGEROUX

Remplacement climatisation 9000 €

ESPACE MULTI ACTIVITES

Réfection chemin 8000 €

Jardins partagés 17200 €

Acquisition tondeuse 57600 €

Eclairage supplémentaire terrain de boules 3400 €

Branchement électrique complémentaire 3200 €

Sécurisation 11300 €

EGLISE

Réfection escalier 8900 €

STADE

Extension arrosage 2200 €

TENNIS

Remplacements projecteurs leds 14000 €

LOGEMENTS

Portillon av Arthur Roux 1500 €

Porche 17 pl république 3500 €

BATIMENTS DIVERS

Remplacement extincteurs 6000 €

Conformité électrique stade 7400 €

Conformité électrique autres bâtiments 16100 €

MOBILIER URBAIN

Arbres Allée des Marronniers 1000 €

PAV

Point triple 13700 €

Cimetière 9200 €

Obturation anciens containers 6500 €

FORET ONF

7200 €

OLD

Diagnostic 12360 €

Acquisition matériel pour OLD en régie 3200 €

OLD communales 10000 €

POLICE MUNICIPALE

Barrières anti bélier 5300 €

Balises stationnement 700 €

VOIRIE

Goudronnage 12000 €

Ruissellement Chemin de la Colline 6000 €

Chemin Combe Julienne 2900 €

Reprise Canal 3600 €

Chemin de Clastres GNT 19600 €
Parking mairie 40000 €
Conformité barrières parking RN 6700 €
Projet amendes de police 2024 12200 €
Mur rue Ste madeleine (partenariat ass Patrimoine) 5000 €

DIVERS

Recherche médecin 20000 €
Conformité poteaux incendie 3000 €
Séjour Club jeunes 7800 €
Investissement Club Jeunes 3600 €
Investissement centre de loisirs 5100 €
Cinéma plein air 2000 €
Marché de Noël 27000 €
Vidéo protection 152000 €
Agence postale : 50000 €
SDE : 5800 €
Jardin pédagogique 700 €

Mme Armelle Hubert fait part de son désaccord sur l'achat de la tondeuse. Mme le Maire rappelle la proposition du groupe de travail, comme cela a été évoqué à la réunion de concertation du budget du 18 mars. Le coût d'un prestataire pour effectuer la tonte du stade et de l'espace multi-activités est de 16000 € par an. L'achat de la tondeuse sera donc amorti en 4 ans ; cela permettra également d'améliorer le service en l'adaptant aux événements et aux intempéries. Mme le Maire rappelle l'importance de faire des investissements pour diminuer des coûts de fonctionnement. M. Varcin rappelle l'intérêt des investissements pour récupérer le FCTVA.

SECTION FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement	2 494 687,68
Chapitre	
11 Charges à caractère général	784 950,00
12 Charges de personnel	1 230 000,00
14 Atténuation de produits	5 000,00
65 autres charges gestion courante	175 900,00
66 Charges financières	31 800,00
67 Charges exceptionnelle	0,00
68 Dotation au provisions	120 000,00
22 Dépenses imprévues fonctionne	0,00
23 Virement à la section d'investiss	136 337,68
42 opération d'ordre entre section	10 700,00

Recettes de fonctionnement	2 494 687,68
13 Atténuation de charges	11 000,00
70 Produits de services	222 520,00
73 Impots et taxes	207 500,00
731 fiscalité locale	1 001 000,00
74 Dotations et participations	472 000,00
75 Autres produits gestion courante	138 100,00
76 Produits financiers	0,00
77 Produits exceptionnels	0,00
78 Reprises sur amortissement	0,00
42 opération d'ordre entre section	0,00
report solde exécution 2024	442 567,68

SECTION INVESTISSEMENT

Montant total dépenses investissement	1 034 183,34
13 subventions d'investissement	0,00
15 Provisions pour risques et charg	0,00
16 Remboursement d'emprunts	103 500,00
18 Compte de liaison	0,00
19 différences sur réalisation d'imm	0,00
20 Immobilisation incorporelles	58 109,33
21 Immobilisation corporelles	777 332,09
10	0,00
22 Immobilisation reçues en affecta	0,00
23 Immobilisation en cours	32 220,33
26 Participation et créances rattach	0,00
27 autres immobilisation	0,00
40 opération d'ordre entre section	0,00
41 opération patrimoniales	0,00
45 total des opérations pour cpt tier	0,00
report solde exécution 2024	63021,59

Montant total recettes investissement	1 034 183,34
10 dotation fonds divers et réserve:	154 000,00
1068 dotations fonds divers réserve	208 578,66
13 subventions d'investissement	282 367,00
16 emprunts et dettes assimilées	133 500,00
21 immobilisations corporelles	0,00
22 immobilisations reçues en affecti	0,00
23 immobilisation en cours	0,00
26 particip et créances rattachées	0,00
27 autres immobilisations financière:	0,00
28 amortissement des immobilisator	0,00
21 virement de fonctionnement	136337,68
024 produits des cessions	108 700,00
040 opération d'ordre entre section	10 700,00
041 opération d'ordre patrimoniale	0,00
report solde exécution 2024	0,00

Voté par 13 voix POUR et 1 ABSTENTION (Mme Armelle HUBERT).

Mme le Maire demande à Mme Hubert si elle veut expliquer son vote. Mme Hubert répond qu'il y a quelques éléments qu'elle trouve excessifs.

POINT N°8 : Subvention CCAS

Madame le Maire propose de voter une subvention de 30000 € au CCAS.

Voté à l'unanimité.

POINT N°9 : Subventions aux associations

M. Gilles GONCALVES présente le programme de subventions aux associations.

La municipalité mesure pleinement l'importance du rôle essentiel que jouent les associations dans la vie de notre village. C'est pourquoi, cette année encore, la commune de Malijai est fière de soutenir leur action, qui contribue à la richesse et à la vitalité de notre communauté.

Nous réaffirmons notre engagement à les accompagner et les soutenir dans leurs activités et leurs projets. Il nous tient à cœur de préserver cette proximité en offrant un appui logistique, et en continuant à accorder des subventions, attribuées selon une grille de critères d'évaluation.

Malgré un contexte économique tendu, marqué notamment par l'inflation et une crise démocratique, la municipalité a décidé de préserver intégralement le budget alloué aux associations.

Nous adressons nos sincères remerciements à l'ensemble des bénévoles et responsables associatifs, dont l'engagement et l'énergie font vivre le tissu local avec passion et générosité.

- Le CAC et Léa Lumés ne désirent pas de subvention.
- Les Mains Agiles : pas de subvention exceptionnelle car leur projet présente plus un intérêt privé plutôt qu'un intérêt général.
- La Boule Malijaienne : subvention exceptionnelle de 500 € pour l'organisation des éliminatoires départementales en triplete.
- Le Football Club Malijai : un projet d'une équipe sénior est en cours de réalisation. La municipalité tient à encourager une telle initiative. Elle lui apportera son soutien par une subvention exceptionnelle si le projet se concrétise.
- Le Karaté Club : demande 10 000 € dont 4 500 € en frais de déplacement pour 6 compétiteurs et 4 000€ de matériel. Subvention exceptionnelle de 800€ pour achat de matériel.
- Camille Reymond sport : même subventions qu'en 2024 il y a le même nombre de collégiens.

L'association du Tarot Club a cessé son activité en octobre dernier, faute de membres. Un grand merci à M. Roland et à son équipe pour leur engagement et leur dévouement durant de nombreuses années.

Le GAM mettra définitivement un terme à son activité en mai prochain. Un immense bravo et toutes nos félicitations à Mme Pizzio pour ces 64 années passées à la tête de cette association, ainsi qu'à toutes les personnes qui l'ont accompagnée tout au long de cette belle aventure.

ASSOCIATIONS	subv 2025 demandées	subv excep 2025 demandées	subv 2025 proposée	subv excep 2025 proposées	Vote
association du Patrimoine	1200		1200		Unanimité
Bibliothèque	2000		2000		Unanimité
Comité des fêtes	3000		3000		Unanimité
Les Mains Agiles	300	300	300	0	Unanimité
La Boule Malijaienne	2600	1400	2600	500	Unanimité
Football Club Malijaien	5000		5000		Unanimité
Karaté Club	10000		1700	800	Unanimité
Malijai Rando	700		600		Unanimité
Malij' Gym	600		600		Unanimité
La Diane Société de chasse	1500		1500		Unanimité
Sweet Om	100		100		Unanimité
Team Rallye Passion	1500		1000		Unanimité
Tennis Club	4000		4000		Unanimité
Amicale des Pompiers	2500		2500		Unanimité
Amicale du Personnel	1500		1 500		Unanimité
C Reymond (sports)	800		450		Unanimité
FNACA	150		150		Unanimité
tour des communautés des communes	600		600		Unanimité
La Cistude	600		400		Unanimité

POINT N°10 : Délivrance de coupes affouagères

M. Thierry DURAND présente les actions à mener en ce qui concerne la gestion de la forêt et des coupes affouagères. Il propose :

Pour l'exercice 2025 :

- De procéder à la délivrance d'affouage avec partage sur pied de la parcelle 19 pour 2.79 ha
- Désigner 4 garants : M. Hervé Aillaud, M. Thierry Reynier, M. José Pierre et M. Thierry Durand
- De fixer le délai d'exploitation au 30/06/2027.

Pour l'exercice 2026 :

- De procéder à la mise en vente sur pied les parcelles 1,2,5 et 6 de 3.99ha prévues dans l'état d'assiette 2025 ajournées sur 2026
- Ajourner la coupe de la parcelle 10 sur l'exercice 2027
- Ajourner la coupe de la parcelle 12 sur l'exercice 2033 à lotir avec la parcelle 15
- Mettre en vente en bloc et sur pied la parcelle 13 (2.95ha) à lotir avec la parcelle 14
- Mettre en vente en bloc et sur pied la parcelle 14 (1.98ha) à lotir avec la parcelle 13
- Supprimer la coupe sur la parcelle 15
- Procéder à la délivrance de la parcelle 17 en affouage (3.72ha)

Voté à l'unanimité

POINT N° 11 : Désignation de garants

Point annulé car regroupé avec le point n°10

POINT N° 12 : Convention 30 Millions d'Amis

Madame le Maire propose de reconduire la convention avec 30 Millions d'amis pour la stérilisation de 15 chats errants pour un montant de 825 €.

Voté à l'unanimité.

POINT N° 13 Reprise de concessions

Madame le Maire explique qu'un travail a été réalisé sur les concessions en état d'abandon. Cet état a été constaté à 2 reprises en 2021 et en 2025.

Ces concessions ont plus de trente ans d'existence. Elle propose donc de procéder à la reprise des concessions suivantes :

- N5 M. BLANC Rémy
- N6 Mme BLANC née JULIEN Paule
- L9 Mme RAINA Katarina
- L19 M GAUBERT Maxime
- L25 M CLERCK André
- M15 M COUPIER Jules

- H22 M DAUMAS Albert

Voté à l'unanimité.

POINT N°14 Ressources Humaines Modification RIFSEEP

Point reporté au prochain conseil car cela nécessitait la saisine du CST qui n'a pas encore rendu son avis.

POINT N° 15 Ressources Humaines : création de poste

Madame le Maire rappelle la création d'un poste d'adjoint à la DGS, en catégorie C, et propose de créer un poste de rédacteur à temps complet pour le service administratif.

Voté à l'unanimité.

POINT N° 16 Convention SDIS

Madame le Maire propose de signer une convention avec le SDIS, qui prévoit la prise en charge des enfants de sapeurs-pompiers volontaires par le centre de loisirs et la cantine, en cas de départ en intervention sans que l'inscription des enfants n'ait pu être anticipée.

Voté à l'unanimité.

POINT N° 17 : Vente de matériel technique

Madame le Maire propose de vendre du matériel technique devenu inutile :

- L'épareuse
- La saleuse
- Le tracteur

Pour un prix total de 10200€ TTC à la société Ets Chastel Meyzenc, basée à Lazer dans les Hautes Alpes.

Voté à l'unanimité.

POINT N° 18 : Demande de subvention

Madame le Maire rappelle la préparation budgétaire et le débat sur la nécessité de procéder à la réfection des toitures du Foyer Culturel et de l'école élémentaire.

En effet, le travail sur la rénovation énergétique de ces bâtiments a montré qu'aucune action ne pouvait être engagée sans la réfection préalable des toitures.

Elle propose de solliciter une subvention pour la réfection des toitures du foyer culturel et de l'école élémentaire.

1. Importance des l'infrastructures

- École : Notre école est un lieu fondamental pour l'éducation de nos enfants. Un toit en bon état est crucial pour garantir un environnement d'apprentissage sain, sécurisé et protéger les élèves et le personnel des risques liés à une toiture défectueuse.
- Logements : Les deux logements situés dans l'enceinte de l'école sont essentiels pour le personnel éducatif et les familles. Leur confort et leur sécurité dépendent directement de l'état du toit. Un toit en mauvais état peut mettre en danger les résidents et entraîner des dommages importants.
- Foyer culturel : Ce bâtiment est un point de rencontre vital pour nos séniors et nos jeunes. Il favorise le lien social et l'intergénérationnel, et sa pérennité est primordiale. Un toit défectueux pourrait mettre en danger les participants aux activités et entraîner la fermeture du foyer.

2. État actuel du toit – Mise en sécurité

Les toits actuels présentent des signes de vieillissement et de dégradation, ce qui entraîne des problèmes d'étanchéité et des risques pour la sécurité des usagers. Des travaux de rénovation sont donc urgents pour éviter des dommages plus importants et coûteux à l'avenir, et pour garantir la sécurité de tous les usagers.

3. Rénovation énergétique : une plus-value

Avant d'envisager des travaux de rénovation énergétique, il est primordial de rénover la toiture, qui constitue la première ligne de défense contre les pertes de chaleur et d'énergie. En effet, un toit en bon état permet de :

- Réduire les déperditions thermiques : Un toit étanche et isolé diminue les pertes de chaleur en hiver et les gains de chaleur en été, réduisant ainsi la consommation énergétique du bâtiment.
- Améliorer le confort des usagers : Un toit performant garantit une température intérieure stable et agréable tout au long de l'année.
- Augmenter la valeur du bâtiment : Une toiture rénovée est un atout majeur pour l'attractivité et la valeur du bâtiment.

4. Bénéfices attendus

- Amélioration des conditions de vie : La rénovation du toit permettra d'améliorer le confort des usagers, qu'il s'agisse des élèves, des enseignants, des résidents des logements ou des participants aux activités du foyer culturel.
- Économie d'énergie : Un toit rénové contribuera à une meilleure isolation, réduisant ainsi les coûts énergétiques pour la commune.
- Valorisation du patrimoine communal : Ce projet renforcera l'attractivité de notre commune et montrera notre engagement envers le bien-être et la sécurité de nos citoyens et jeunes concitoyens

La rénovation du toit des deux infrastructures, l'école et du foyer culturel, est un investissement dans l'avenir de notre commune. Cette rénovation, qui est une étape indispensable avant d'envisager des travaux de rénovation énergétique, permettra de garantir un bâtiment performant, durable, sécuritaire et confortable pour les générations futures.

Madame le Maire propose donc de solliciter une subvention selon le plan de financement ci-après :

DEPENSES HT		RECETTES	
Toiture école	45 985.20	Etat	71 795.15
Toiture foyer	62 795.34	Commune	47 863.44
Imprévus 10%	10 878.05		
TOTAL	119 658.59	TOTAL	119 658.59

Voté à l'unanimité.

Tirage au sort emplois d'été :

Mme le Maire informe le conseil municipal que suite à la publication de l'annonce pour les emplois d'été au service technique, la commune a reçu plusieurs candidatures :

- 5 de jeunes malijaiens de plus de 18 ans.
- 2 de jeunes non malijaiens
- 1 d'un mineur.
- 2 sont arrivées après la date limite.

Elle propose de procéder à un tirage au sort sur les 5 candidats éligibles.

M. Holiet et M. Goncalves quittent la salle car l'un de leurs enfants a postulé.

Mmes Kerboua et Aillaud préparent les bulletins avec les noms des candidats.

M. Varcin procède au tirage au sort.

L'ordre est le suivant :

1. Maël Holiet
2. Zoé Goncalves
3. Hannan Kheno
4. Mattéo Canson
5. Maxime Tola

La Séance est levée à 20 H 45

La Présidente de Séance
Mme Sonia FONTAINE
Maire



La Secrétaire de Séance
Mme Yasmina KERBOUA
Adjointe au Maire



